

NOTICE ANNUELLE 2007



UNI-SÉLECT INC.

170, boulevard Industriel

Boucherville (Québec)

J4B 2X3

Tél.: (450) 641-2440

Fax: (450) 449-4908

www.uni-select.com

14 mars 2008

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, ADRESSE ET CONSTITUTION	2
1.2 LIENS INTERSOCIÉTÉS	2
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES	2
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	3
3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE	3
3.1.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i>	4
3.1.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i>	4
3.1.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i>	4
3.2 LES PRODUITS	4
3.2.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i>	4
3.2.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i>	5
3.2.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i>	5
3.3 POLITIQUES DE UNI-SÉLECT	5
3.3.1 <i>Les Groupes Automotive Canada et USA</i>	5
3.3.2 <i>Le Groupe Poids Lourds</i>	6
3.4 PROGRAMMES POUR LES MARCHANDS MEMBRES	6
3.4.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i>	6
3.4.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i>	6
3.4.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i>	7
3.5 PROGRAMMES POUR LES CLIENTS DES MARCHANDS MEMBRES (INSTALLATEURS)	7
3.5.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i>	7
3.6 PROGRAMMES DE SUPPORT	7
3.6.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i>	7
3.6.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i>	8
3.6.3 <i>Chaînes nationales d'installateurs</i>	8
3.7 MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	8
3.8 IMMOBILISATIONS	10
3.9 CONCURRENCE	10
3.10 RESSOURCES HUMAINES	11
3.11 RISQUE ENVIRONNEMENTAL	11
3.12 FACTEURS DE RISQUE	11
RUBRIQUE 4 : POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	11
RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	11
5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	11
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	12
RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	13
7.1 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	13
7.2 ADMINISTRATEURS	13
RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS	14
RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	14
RUBRIQUE 10 : INTÉRÊTS DES EXPERTS	14
RUBRIQUE 11 : COMITÉ DE VÉRIFICATION	14
11.1 CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	14
11.2 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	14
11.3 FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES	14
11.4 HONORAIRES POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION EXTERNES	14
RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	15
ANNEXE A	17
ANNEXE B	18

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Dénomination sociale, adresse et constitution

Uni-Sélect Inc. (« Uni-Sélect » ou la « Compagnie ») a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Des certificats de modification furent émis les 1^{er} mars 1985 et 10 octobre 1985 dans le but de modifier la structure de son capital-actions.

Le siège social, la principale place d'affaires de Uni-Sélect, est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

1.2 Liens inter-sociétés

Le 31 décembre 2007, Uni-Sélect a fusionné toutes ses filiales américaines dans Uni-Select USA, Inc. (« Uni-Select USA ») à l'exception de Cardan Holdings, Inc. et Cardan Distributing, Inc.

L'organigramme reproduit à l'annexe A décrit les liens inter-sociétés entre Uni-Sélect et ses filiales.

Toute référence à Uni-Sélect dans le texte qui suit signifie Uni-Sélect Inc. et/ou ses filiales et toute référence à Uni-Select USA signifie Uni-Select USA et/ou toute filiale fusionnée dans Uni-Select USA, même si certaines opérations ont été entamés avant la fusion.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

2005

Le 30 novembre 2005, Uni-Select USA achetait certains éléments d'actif de The Kunz Oil Company, une compagnie qui exploitait quatre magasins dont un magasin entrepôt situés dans le Minnesota. En plus, en 2005, Uni-Sélect a conclu plusieurs acquisitions au Canada et aux États-Unis incluant :

- Action Automotive Distributing, Inc. (Washington, É.-U.)
- Motor Parts Warehouse, Inc. (Missouri, É.-U.)
- Triline Auto Parts Inc. (Ontario, Canada)
- National Auto Parts of South Tacoma, Inc. (Washington, É.-U.)

Aucune de ces acquisitions n'était significative ou importante eu égard au chiffre d'affaires ou au prix d'achat.

2006

Le 31 mai 2006, Uni-Sélect a procédé à l'acquisition de toutes les actions détenues par Acklands-Grainger Inc. dans Uni-Select Prairies Inc., anciennement USI-AGI Prairies Inc (« Prairies »). Uni-Sélect est maintenant l'unique actionnaire de Prairies.

Le 1^{er} juin 2006, Uni-Select USA faisait l'acquisition de tous les éléments d'actif de Auto Craft Automotive Products, LLC (« Auto Craft »), un distributeur de pièces d'autos actif dans la grande région de Philadelphie et le marché de Pennsylvanie. Auto Craft exploitait un centre de distribution, cinq entrepôts et sept magasins corporatifs.

Le 1^{er} août 2006, Uni-Select USA achetait les éléments d'actif de Markauto Parts, Inc. et Fuld & Fuld, Inc. qui ensemble opéraient cinq magasins Auto Parts dans l'État de New York.

En plus des transactions susmentionnées, Uni-Sélect a conclu d'autres acquisitions au Canada et aux États-Unis qui incluent :

- Albatross Automotive Limited (Ontario, Canada)
- Earl Bristo Company (Texas, É.-U.)
- Red Rooster Auto Stores, LLC (Minnesota, É.-U.)
- Standard Auto Parts of Rensselaer, Inc. et Standard Auto Parts of Logansport, Inc. (Indiana, É.-U.)
- QAP Incorporated (Texas, É.-U.)
- Asher Management Group, Ltd. et Gator, Inc. (New York / Pennsylvanie, É.-U.)
- Plastique Royal Inc. (Québec, Canada)

Aucune de ces acquisitions n'était significative ou importante eu égard au chiffre d'affaires ou au prix d'achat.

2007

Le 31 août 2007, Uni-Select USA a fait l'acquisition des éléments d'actif de Consumer Auto Parts, Inc., un distributeur de pièces de remplacement pour véhicules moteurs qui exploitait 23 points de vente et un centre de distribution actif dans les États du Connecticut, Massachusetts, Rhode Island et Vermont.

Le 25 septembre 2007, Uni-Select USA procédait à l'achat des actifs de Parts Holding, LLC et de ses compagnies opérantes qui incluaient Parts Distributors, LLC. Parts Distributors était un distributeur de pièces de remplacement desservant des marchands indépendants et des opérateurs de flottes de véhicules à partir de 16 points de vente et d'un centre de distribution dans les États du New Jersey, de New York, de Pennsylvanie, de Virginie et du Maryland.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a vendu deux de ses magasins corporatifs au Canada et a procédé à d'autres acquisitions au Canada et aux États-Unis, incluant :

- Accessoires d'auto Lucien Poulin Ltée (Québec, Canada)
- Autoprix Alma (Québec, Canada)
- Pièces d'autos André Lord Inc. (Québec, Canada)
- Ladysmith Auto Supply Ltd. (Colombie-Britannique, Canada)
- Marami Inc. (Québec, Canada)
- North Shore Parts & Industrial Supplies Inc. (Colombie-Britannique, Canada)
- Beauce Auto Accessoires 2007 Ltée (Québec, Canada)
- Mr. Auto Supply, Inc. (New Jersey, É.-U.)
- Cobby's Auto Parts, Inc. (New Jersey, É.-U.)
- United Import Motors, Inc. (New York, É.-U.)
- Thompson & Company, Inc. and MGT, Inc. (New Jersey / Pennsylvanie, É.-U.)
- R.I. Distributing, Inc. (Washington, É.-U.)
- Longview Automotive, Inc. (Texas, É.-U.)

Aucune de ces acquisitions n'était significative ou importante eu égard au chiffre d'affaires ou au prix d'achat. Nous estimons que toutes les acquisitions faites en 2007 permettront à Uni-Sélect de réaliser, sur une base annuelle, des ventes additionnelles de 131 M \$.

2008

Le 4 janvier 2008, Uni-Sélect se portait acquéreur des éléments d'actif de Replacement Parts Depot Limited, un distributeur de pièces de rechange pour véhicules moteurs exploitant un entrepôt dans la grande région de Toronto (Ontario) et approvisionnant 22 grossistes et détaillants ainsi qu'un certain nombre de commerces desservant le marché ontarien.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale

Les activités de Uni-Sélect s'organisent autour de trois pôles distincts : 1) le Groupe Automotive Canada, 2) le Groupe Automotive USA et 3) le Groupe Poids Lourds.

Les Groupes Automotive – Canada et USA, concentrent leurs activités dans la distribution en gros et la commercialisation de pièces de rechange et produits accessoires pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits de carrosserie, tandis que le Groupe Poids Lourds vend des pièces de rechange pour camions poids lourds, remorques et autobus, de l'outillage spécialisé et des roues.

La clientèle des deux Groupes Automotive se compose de commerçants indépendants qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces pour véhicules automobiles.

3.1.1 Le Groupe Automotive Canada

Le Groupe Automotive Canada regroupe les activités de Uni-Select Pacific Inc., Uni-Select Prairies Inc., Uni-Sélect Québec Inc. et Uni-Select Eastern Inc. Ce Groupe fait la distribution de pièces et produits accessoires, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits de carrosserie pour véhicules automobiles à un réseau de commerçants qui font affaire sous diverses bannières au Canada (voir la rubrique 3.4).

Le Groupe Automotive Canada exploite 13 centres de distribution, dont six sont des entrepôts-satellites, et 35 magasins corporatifs à travers le Canada.

À la fin de l'exercice financier 2007, le réseau de distribution du Groupe Automotive Canada approvisionnait près de 1 120 magasins faisant affaire sous différentes bannières ainsi que des grossistes indépendants et des chaînes nationales d'installateurs.

Le Groupe Automotive Canada a affiché un chiffre d'affaires de 498,0 M \$ en 2007 et de 489,6 M \$ en 2006.

3.1.2 Le Groupe Automotive USA

Les activités du Groupe Automotive USA, semblables à celles du Groupe Automotive Canada, sont chapeautées par Uni-Select USA et regroupent 61 centres de distribution, parmi lesquels 28 sont des entrepôts-satellites, et 234 magasins corporatifs exploités dans 25 États.

Le Groupe Automotive USA exploite un nombre de magasins corporatifs sous la marque de commerce Auto Plus® et continue à faire affaire sous diverses dénominations commerciales, dont Parts Plus®, Main Auto Parts, RMP Auto Parts, Fred Roberts Auto Parts et Capriotto Auto Parts.

Le Groupe Automotive USA a affiché un chiffre d'affaires de 607,2 M \$ en 2007 et de 567,4 M \$ en 2006.

3.1.3 Le Groupe Poids Lourds

Les activités du Groupe Poids Lourds sont confiées à Palmar Inc. qui se spécialise dans la vente et la distribution de pièces de rechange pour camions poids lourds, remorques et autobus, d'outillage spécialisé et de roues pour tous les types de véhicules. Palmar exploite un centre de distribution et 23 magasins corporatifs dont la majorité sont situés dans la province de Québec.

Le Groupe Poids Lourds a affiché un chiffre d'affaires de 63,2 M \$ en 2007 comparativement à 66,9 M \$ en 2006.

L'ensemble des activités des Groupe Automotive et Poids Lourds représente 100 % du chiffre d'affaires de Uni-Sélect.

3.2 Les produits

3.2.1 Le Groupe Automotive Canada

Les principaux produits distribués par le Groupe Automotive Canada sont les pièces de direction et de freins, de suspension, des systèmes d'échappement, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques, l'équipement et l'outillage, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température, du moteur et les systèmes de gestion du carburant et du moteur. Plusieurs de ces produits sont offerts sous la marque Auto Extra®, la marque maison de Uni-Sélect.

3.2.2 Le Groupe Automotive USA

Le Groupe Automotive USA vend les mêmes produits que le Groupe Automotive Canada et offre également de la formation pour tous les secteurs de distribution et une gamme de services de marketing.

3.2.3 Le Groupe Poids Lourds

Les principaux produits distribués par Palmar sont des pièces pour véhicules poids lourds, remorques et autobus, de l'outillage spécialisé ainsi que des roues et des jantes pour tous les types de véhicules.

3.3 Politiques de Uni-Sélect

3.3.1 Les Groupes Automotive Canada et USA

a) Clientèle

La clientèle des Groupe Automotive exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et de produits accessoires. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers mécaniques.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes accordés varient en fonction de la situation géographique et du type de client desservi.

Plusieurs clients, souvent les plus importants au Canada, sont aussi actionnaires d'Uni-Sélect.

Uni-Sélect entretient un contact étroit avec ses clients au moyen d'expositions et de congrès et les invite à siéger au sein de comités consultatifs d'achat et de marketing, au niveau régional et national.

b) Achats

Uni-Sélect se distingue dans l'industrie de pièces pour véhicules en offrant à ses clients la possibilité de s'approvisionner directement auprès de ses fournisseurs ou, au choix du client, de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux clients de réduire leur coût d'acquisition de pièces. L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux clients de renouveler leur stock quotidiennement et de compléter des commandes urgentes.

Le choix des fournisseurs et des lignes de produits sont approuvés par la direction de Uni-Sélect suite aux consultations et recommandations effectuées par des comités d'achat composés de représentants des clients ou par les clients.

Les produits offerts par Uni-Sélect sous la marque maison Auto Extra® permettent à sa clientèle d'acheter des pièces de qualité à moindre coût.

c) Garanties

Dans le but de garantir le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, un client doit, généralement, soit donner une caution sur ses actifs et/ou une garantie personnelle ou toute autre garantie jugée adéquate.

d) Planification de la relève et magasins corporatifs

Dans le contexte de la concentration qui caractérise son secteur d'activité et celui de sa clientèle, Uni-Sélect a élaboré des programmes visant à faciliter la croissance de ses clients par acquisitions. De plus, pour contrer le vieillissement des propriétaires de magasins de pièces, Uni-Sélect a mis en place un programme de relève pour assister les clients qui souhaitent se retirer et vendre leur commerce à un autre membre du réseau Uni-Sélect. Bien qu'Uni-Sélect préfère vendre à des marchands indépendants, elle réalise que sa clientèle est en évolution; ainsi, afin de conserver des parts de marché, elle se portera acquéreur de magasins dans les régions où aucun marchand indépendant n'est actif. Par ailleurs, le Groupe Automotive USA exploite des magasins corporatifs depuis plusieurs années.

3.3.2 Le Groupe Poids Lourds

Le Groupe Poids Lourds vend ses produits à ses clients majeurs directement de son centre de distribution et à une clientèle variée par l'intermédiaire d'un réseau de magasins corporatifs. On compte parmi ses clients de petites entreprises et des flottes de véhicules. Outre son activité traditionnelle de vente de pièces pour poids lourds, le Groupe Poids Lourds vend également de l'outillage spécialisé et des roues pour tous les types de véhicules. L'outillage est un complément naturel aux besoins des clients de Palmar, et bien que bon nombre d'outils vendus aient des applications spécialisées, d'autres sont d'usage courant.

Le Groupe Poids Lourds vend des jantes d'acier pour tous les types de véhicules, mais principalement pour les automobiles. Bon nombre de propriétaires privilégient les jantes d'acier pour les conditions hivernales et ont pris l'habitude d'installer des pneus d'hiver sur ce type de jante afin d'éviter, d'une part, l'enlèvement et l'installation des pneus pour la saison hivernale, et, de protéger, d'autre part, les roues en alliage vendues en équipement d'origine. Les jantes d'acier sont vendues à de grands détaillants et à des installateurs de métier.

3.4 Programmes pour les marchands membres

3.4.1 Le Groupe Automotive Canada

a) *Auto Parts Plus® et Auto Plus®*

Les bannières Auto Parts Plus® et Auto Plus® regroupent des marchands membres qui peuvent être actionnaires de Uni-Sélect et qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces pour véhicules automobiles. Les achats effectués par les clients Auto Parts Plus® et Auto Plus® au cours de l'exercice financier 2007 représentaient la majorité du chiffre d'affaires du Groupe Automotive Canada.

b) *Bumper to Bumper®*

La marque de commerce Bumper to Bumper® identifie les clients qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces situés majoritairement dans les Prairies.

c) *Autres programmes de distribution*

Uni-Sélect approvisionne également des commerçants indépendants qui n'affichent pas une marque de commerce ou une bannière de Uni-Sélect.

3.4.2 Le Groupe Automotive USA

Le Groupe Automotive USA est le plus important membre du Automotive Distribution Network (« ADN »). Grâce à son association au réseau ADN, il bénéficie d'achats groupés de produits et d'une série de programmes de marketing de qualité. L'adhésion à ce groupe procure à Uni-Sélect les avantages d'un groupe d'achats important qui peut exiger de meilleures conditions et de programmes de mise en marché établis.

a) *Parts Plus®*

La marque Part Plus® est une des plus respectées aux États-Unis dans la vente de pièces et est présente dans 50 États. Avant 2004, la plupart des commerçants du Groupe Automotive USA s'affichaient sous la bannière Parts Plus®.

b) *Auto Plus®*

En 2006, le Groupe Automotive USA a introduit la marque de commerce Auto Plus® pour identifier ses magasins corporatifs et certains magasins indépendants. Quelque 17 magasins sont identifiés comme marchands Auto Plus®.

c) Autres programmes de distribution

Uni-Select USA doit sa croissance à une stratégie d'expansion par acquisition dans le cadre de laquelle elle conservait souvent les noms commerciaux des entreprises acquises. C'est pourquoi le Groupe Automotive USA utilise nombre de noms commerciaux différents.

3.4.3 Le Groupe Poids Lourds

Palmar est un membre de HD America, un groupe américain d'achats de produits qui privilégie les achats de pièces et d'équipement de poids lourds. Palmar est l'un des plus importants membres de HD America et son seul membre au Canada.

3.5 Programmes pour les clients des marchands membres (Installateurs)

3.5.1 Le Groupe Automotive Canada

Le réseau des marchands membres liés à Uni-Sélect et identifiés sous diverses marques de commerce, dessert une clientèle composée de stations-service, d'ateliers de réparation, de propriétaires de flottes de camions, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, de postes d'essence, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs. Certains de ces clients détiennent eux aussi une licence leur permettant d'afficher une marque de commerce propriété de Uni-Sélect.

a) Uni Pro®

Les installateurs Uni Pro®, concentrés au Québec, exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins. Ils s'approvisionnent chez les marchands membres Auto Parts Plus® et Auto Plus®.

b) ProColor®

Les spécialistes en carrosserie qui exploitent des ateliers de qualité peuvent obtenir une licence leur donnant l'usage des marques de commerce ProColor® ou ProColor Prestige. Ces exploitants doivent s'engager à s'approvisionner du réseau Uni-Sélect pour les pièces et produits de carrosserie.

c) Le Spécialiste

Les utilisateurs de cette marque de commerce exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins. Leurs fournisseurs sont des marchands membres Auto Parts Plus® et Auto Plus®.

d) SelectAutoXpert

Le programme et la marque SelectAutoXpert (SAX) s'adressent aux ateliers de réparation de mécanique générale. Le programme SAX offre une protection assurance-qualité qui prévoit une garantie de 90 jours sur les pièces et le service et une garantie de 365 jours sur les pièces, un Club Reconnaissance-Loyauté, des réductions sur les frais de cartes de crédit, des rabais sur les achats et le matériel promotionnel et un programme d'assurance commerciale et collective.

3.6 Programmes de support

3.6.1 Le Groupe Automotive Canada

Le Groupe Automotive Canada offre, à ses installations de Boucherville (Québec), de la formation en carrosserie, en mécanique et en gestion d'atelier aux techniciens et au personnel de vente des marchands et installateurs du réseau Uni-Sélect.

Le Groupe Automotive Canada offre aussi une gamme de services de support et d'encadrement, du marketing à la promotion des produits, au matériel publicitaire, expositions et aux aménagements physiques de magasins. Les services offerts aux marchands membres visent également la gestion administrative, des

taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des facilités de financement auprès d'institutions financières, des services de cartes de crédit, des services de conseillers en gestion financière ainsi que des programmes d'assurance vie, santé et salaire et d'assurance générale pour leurs employés et entreprises.

3.6.2 Le Groupe Automotive USA

Le Groupe Automotive USA offre une variété de solutions d'affaires incluant du support en communication électronique, du marketing et de la formation pour les techniciens indépendants et les propriétaires d'ateliers. Ces services sont offerts sous les programmes de bannières ASP® (Automotive Service Professional), sous licence accordée par le groupe Independent Auto Parts of America (« IAPA »), et Parts Plus Car Care Center® sous licence octroyée par le groupe Association of Automotive Aftermarket Distributors (« AAAD »). Uni-Select USA utilise aussi l'identification Auto Service Plus comme principal programme pour ses ateliers.

3.6.3 Chaînes nationales d'installateurs

Uni-Sélect approvisionne en pièces un certain nombre de chaînes nationales, dont Minute Muffler, Kal-Tire, TireCraft, OK Tire, Péto-Canada, Irving, Midas, Goodyear, Leader Auto Resources et Canadian Tire.

3.7 Marques de commerce et noms commerciaux

Dans le cours normal de leurs activités, les Groupes Automotive et Poids Lourds de Uni-Sélect utilisent divers noms d'affaires et marques de commerce dont certaines marques figuratives, incluant:

MARQUES POUR IDENTIFICATION CORPORATIVE



MARQUES IDENTIFIANT LES PIÈCES



MARQUES IDENTIFIANT LES MAGASINS



MARQUES IDENTIFIANT LES INSTALLATEURS



MARQUES IDENTIFIANT CERTAINS SERVICES SPÉCIALISÉS



Utilisée uniquement aux É.-U.

Uni-Sélect investit continuellement dans le développement et le soutien de ses marques mais aucune n'est essentielle à la mise en marché de ses produits et services.

a) Au Canada

Au Canada, les bannières et marques de commerce sont développées par Uni-Sélect.

Auto Plus® et Auto Parts Plus® sont les principales marques de commerce qui identifient les marchands membres et leurs entreprises au sein du réseau Uni-Sélect. Bumper to Bumper® est une marque de commerce utilisée par les clients des Prairies.

Les programmes ProColor®, ProEquip® et ProImport identifient les marchands membres qui se spécialisent, respectivement, dans la peinture et pièces de carrosserie, la vente d'équipement et de pièces pour voitures importées.

La marque Cooling Depot® est utilisée pour la vente de pièces pour les systèmes de contrôle de température. Cette marque identifie les marchands membres spécialistes de ce domaine. La marque identifie également des pièces distribuées exclusivement par Uni-Sélect.

Les marques de commerce ColorXtra® et Auto Extra® sont utilisées exclusivement pour des produits emballés pour Uni-Sélect. Ces produits visent des créneaux spécifiques.

Les marques de commerce Le Spécialiste et Uni Pro® identifient certains programmes installateurs de Uni-Sélect, alors que les marques ProColor Prestige, ProColor Auto® et Color Plus® sont destinés à l'identification des ateliers de carrosserie. Uni-Sélect ne vend pas directement à ces installateurs, mais ces marques de commerce font le lien entre Uni-Sélect, ses marchands membres et leurs clients.

AutoTemp est une marque de commerce qui identifie les ateliers installateurs de produits Cooling Depot® qui sont également clients des marchands membres Uni-Sélect.

b) Aux États-Unis

Aux États-Unis, Uni-Select USA est détenteur d'une licence pour l'usage de la marque de commerce Parts Plus® et d'une licence de Uni-Sélect pour la marque Auto Plus®. Bien que traditionnellement Uni-Select USA conservait les noms commerciaux d'entités acquises, récemment elle privilégie l'usage de la marque de commerce Parts Plus® pour ses magasins indépendants et la marque de commerce Auto Plus® pour identifier ses magasins corporatifs. La marque Auto Extra® est également utilisée aux États-Unis pour l'identification de produits emballés exclusivement pour Uni-Sélect. Counter Connect OnLine® est une marque de commerce utilisée pour le commerce électronique entre installateurs, grossistes et les centres de distribution Uni-Sélect. Aux États-Unis l'identification adoptée pour les ateliers sont les marques ASP® et Parts Plus Car Care Center® sous licence accordée respectivement par IAPA et AAAD à Uni-Select USA. En 2008, Uni-Sélect a introduit une nouvelle bannière sous le programme Auto Service Plus pour offrir ses solutions en marketing, communications et formation aux techniciens indépendants et propriétaires d'ateliers, et la marque de commerce Import Parts Source pour identifier le programme marketing pour les véhicules des fabricants étrangers, que ces véhicules soient assemblés en Amérique du Nord ou ailleurs.

3.8 Immobilisations

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. En conséquence elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

a) Au Canada

Le siège social de Boucherville (Québec) est situé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain s'étend sur 350 480 pieds carrés sur lequel est érigé un immeuble d'environ 195 500 pieds carrés dont 32 300 pieds carrés sont réservés aux bureaux de l'administration.

Par ailleurs certaines filiales et coentreprises de Uni-Sélect sont propriétaires d'immeubles dans lesquels elles exploitent leurs activités. Uni-Select Eastern Inc. est propriétaire d'un immeuble de 59 000 pieds carrés occupé en partie par un de ses magasins corporatifs et un emplacement de 4 800 pieds carrés situés à St. Thomas et un terrain de 26 664 pieds carrés (incluant l'immeuble) situé à Clinton (Ontario) lesquels sont respectivement loués à des membres. Québec est propriétaire d'un immeuble à locataires multiples situé à Sainte-Julienne et dans lequel elle occupe 4 730 pieds carrés qui servent à exploiter un magasin corporatif.

b) Aux États-Unis

Les immeubles situés à Mason City, Iowa et à Memphis, Tennessee appartenant à Uni-Select USA ont été vendus en 2007 et, par après loués par Uni-Select USA.

3.9 Concurrence

Plusieurs intervenants se disputent le marché de la distribution de pièces pour véhicules automobiles dont les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. Uni-Sélect considère qu'en fonction du chiffre d'affaires, dans le secteur des entrepôts de distribution, elle occupe le deuxième rang au Canada. La Compagnie estime que le Groupe Automotive USA se classe au huitième rang des distributeurs de pièces. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada aient été acquis par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant américain d'envergure au Canada demeure possible et si cette situation se matérialisait, il en résulterait une concurrence accrue. Inversement, aux États-Unis, un certain nombre de compétiteurs importants élargissent activement leurs opérations en procédant à l'ouverture de nouveaux magasins ou en acquérant des

commerces existants. Malgré tout, le commerce de gros aux États-Unis demeure fragmenté ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur du marché.

3.10 Ressources humaines

Uni-Sélect est d'avis que son succès tient à la qualité de son personnel. Elle estime que les relations de travail avec ses employés sont satisfaisantes. Uni-Sélect emploie plus de 4 650 personnes au Canada et aux États-Unis.

a) Au Canada

Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans la ville de Boucherville (Québec) et de Burnaby (Colombie-Britannique), les employés des entrepôts satellites de Montréal et de la ville de Québec ainsi que les employés d'entrepôt de Palmar à Montréal sont syndiqués. En 2007, la convention collective des employés des centres de distribution de Boucherville et Burnaby ont été renégociées.

b) Aux États-Unis

Les employés d'entrepôt des installations de Tonawanda, New York, sont syndiqués.

3.11 Risque environnemental

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de pièces et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. Hormis la possibilité d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention.

3.12 Facteurs de risque

La Compagnie intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise de la Compagnie est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, contenu dans le rapport annuel 2007 qui est disponible à www.sedar.com ainsi qu'au site Internet de la Compagnie à www.uni-select.com.

RUBRIQUE 4 : POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Uni-Sélect respecte sa politique de versement de dividendes depuis 1998. La Compagnie déclare des dividendes annuels en fonction de sa rentabilité, des besoins de liquidités pour financer sa croissance, de sa situation financière générale et de facteurs déterminés par le conseil d'administration. Uni-Sélect a pour politique de déclarer un dividende au taux d'environ 20 % du bénéfice net de l'exercice précédent.

Pour le premier trimestre de 2008, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,1075 \$ l'action. En 2007, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,1075 \$ l'action par trimestre, en hausse de 0,0075 \$ l'action par rapport au dividende fixé à 0,10 \$ l'action en 2006. En 2005, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,08 \$ l'action par trimestre.

RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

La structure du capital de Uni-Sélect Inc. se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

a) Actions ordinaires

Chaque action ordinaire habilite son porteur à exprimer une voix et à recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le conseil d'administration, après le versement

de dividendes sur les actions privilégiées. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées.

b) Actions privilégiées

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, ainsi que leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Uni-Sélect Inc. (UNS) sont inscrites à la cote de la TSX.

Le tableau suivant donne pour tous les mois les variations du cours des actions ordinaires et le volume des opérations au TSX pour le dernier exercice complet.

Mois	Cours (bas) (\$)	Cours (haut) (\$)	Volume
Janvier	28,66	29,84	453,073
Février	29,25	31,96	221,579
Mars	30,50	31,67	568,764
Avril	29,90	31,24	246,482
Mai	30,31	31,98	447,963
Juin	30,62	32,56	273,262
Juillet	30,63	31,98	201,598
Août	29,55	32,00	673,171
Septembre	30,31	32,25	716,992
Octobre	30,50	31,75	358,298
Novembre	27,23	30,75	235,172
Décembre	25,90	31,42	466,507

RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Membres de la haute direction

Le tableau suivant donne, en date du 13 mars 2008, les nom, province ou État, et pays de résidence des dirigeants de Uni-Sélect, ainsi que leurs fonctions actuelles :

Nom et province / État de résidence	Fonctions actuelles	Nom et province / État de résidence	Fonctions actuelles
Richard G. Roy, CA Québec, Canada	Président et chef de la direction	Martin Labrecque, CMA Québec, Canada	Contrôleur corporatif
Guy Archambault, ing. Québec, Canada	Vice-président, développement corporatif	Michel Laverdure Québec, Canada	Vice-président, achats corporatifs
Jean-Pierre Beaulieu Québec, Canada	Vice-président et chef des technologies de l'information	Luc L'Espérance Québec, Canada	Vice-président, ressources humaines
James Buzzard New York, É.-U.	Vice-président exécutif, Groupe Automotive USA	Denis Mathieu, CA Québec, Canada	Vice-président et chef des opérations financières
Robert Buzzard New York, É.-U.	Vice-président, administration, Uni-Select USA, Inc.	Gary O'Connor Québec, Canada	Vice-président exécutif, Groupe Automotive Canada
Pierre Chesnay, LL.L. Québec, Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire	Jean Rivard Québec, Canada	Vice-président exécutif, Groupe Poids Lourds
Florent Jacques Québec, Canada	Vice-président principal, distribution et intégration	Brent Windom Tennessee, É.-U.	Vice-président, marketing Uni-Select USA, Inc.

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception (i) de M. Guy Archambault, qui était avant août 2003, président et chef de la direction de Recherches Point-Lab Inc., (ii) de M. James Buzzard, qui était jusqu'au 1^{er} novembre 2004, président et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc., (iii) de M. Robert Buzzard, qui était jusqu'au 1^{er} novembre 2004, vice-président exécutif et chef des opérations financières de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc., (iv) de M. Brent Windom, qui était jusqu'au 1^{er} novembre 2004, vice-président, marketing de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. (v) de M. Gary O'Connor qui jusqu'en septembre 2005, était le vice-président et directeur général, relations de la clientèle chez Affinia Canada Corp. Entre 2000 et 2003, ce dernier a occupé divers postes avec Dana Corp., une filiale de Affinia Canada Corp., dont directeur des ventes, vice-président, ventes et marketing et vice-président principal, (vi) de M. Michel Laverdure qui avant le 2 janvier 2007 était directeur des achats corporatifs chez Uni-Sélect, (vii) de M. Jean-Pierre Beaulieu qui avait le poste de directeur, technologies de l'information chez Sico Inc. jusqu'en décembre 2006, (viii) de M. Jean Rivard qui avant mai 2006 était directeur général chez Laidlaw Carriers G.P. Inc. (ix) de M. Denis Mathieu qui jusqu'en février 2007 était vice-président exécutif chez Transcontinental Direct USA Inc. Entre 2000 et 2003, ce dernier a occupé le poste de vice-président, gestion des acquisitions chez Transcontinental Inc., et (ix) M. Richard G. Roy qui jusqu'en avril 2007 occupait la position de vice-président, administration et chef des opérations financières chez Uni-Sélect lorsqu'il a accédé à la position de chef de l'exploitation avant d'être nommé président et chef de la direction de Uni-Sélect le 1^{er} janvier 2008.

7.2 Administrateurs

La Compagnie intègre par renvoi l'information portant sur les administrateurs de la Compagnie qui est reproduite à la rubrique « Élection des administrateurs » dans la circulaire d'information de la direction préparée en vue de l'assemblée annuelle et générale des actionnaires qui aura lieu le 8 mai 2008, qui est disponible au www.sedar.com ou sur demande au Secrétaire de la Compagnie.

Au 13 mars 2008, les administrateurs et membres de la haute direction de Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables ou exerçaient une emprise sur 1 980 136 actions ordinaires de Uni-Sélect Inc., soit 10 % des actions ordinaires émises et en circulation.

RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Clay E. Buzzard, membre du conseil de Uni-Sélect Inc., est l'actionnaire majoritaire de Clarit Realty, Ltd., le propriétaire et locateur de 43 immeubles loués par Uni-Sélect USA aux États-Unis. Les modalités et conditions actuelles des baux ont été négociées à la juste valeur marchande et les baux prévoient un mécanisme d'arbitrage en cas de différend.

RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de Uni-Sélect est la Société de fiducie Computershare du Canada qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

RUBRIQUE 10 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateurs de la Compagnie, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration ou opinion, une évaluation et un rapport, décrit, inclus ou mentionné dans un document déposé par la Compagnie au cours du dernier exercice financier et dont la profession permet de faire de telles déclarations ou opinions, évaluations ou rapports.

Les associés et autres membres de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont propriétaires, globalement, de moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation de Uni-Sélect Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est indépendant en vertu des règles de conduite professionnelles.

RUBRIQUE 11 : COMITÉ DE VÉRIFICATION

11.1 Charte du comité de vérification

Le conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant le mandat du comité de vérification. Une copie de la charte du comité de vérification est jointe en annexe B.

11.2 Composition du comité de vérification

Le comité de vérification se compose de MM. Pierre Desjardins, John A. Hanna, Hubert Marleau et Jean Guénette qui en assure la présidence. Chaque membre est « indépendant » et possède les « compétences financières » recommandées par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

11.3 Formation et expérience pertinentes

Pierre Desjardins a été président et chef de la direction d'un certain nombre d'entités, y compris de sociétés ouvertes et est membre des comités des ressources humaines, de la stratégie et de la régie d'entreprise de Fonds SFK Pâte. Jean Guénette est un comptable agréé et a occupé la fonction de chef des opérations financières de Uni-Sélect. Il siège au conseil et sur le comité de vérification de Novexco Inc. et, au cours de sa carrière, il a occupé des postes de contrôleur et de vice-président, finances. Hubert Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel. Il a participé de manière active à la gestion de portefeuille et à des évaluations d'entreprises et il a siégé à titre d'administrateur de plusieurs compagnies. M. John A. Hanna, récipiendaire du titre « Fellow of CGA Canada » (FCGA), a agi en tant que chef des opérations financières de Rexel North America Inc. et est un administrateur de Innergex Énergie, Fond de revenu et président du son comité de vérification.

11.4 Honoraires pour les services de vérification externes

La Compagnie, a pour règle, de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels impliquant ses vérificateurs. La Compagnie n'a pas retenu les services de ses vérificateurs pour la période se terminant le 31 décembre 2007 pour des mandats portant sur:

- la tenue de comptes ou autres services touchant à ses registres comptables ou aux états financiers;
- la conception et l'implantation des systèmes d'information visant ses données financières;
- les services actuarielles;
- les vérifications internes;
- les services de consultation pour les postes de gestion et/ou de ressources humaines;
- les opinions juridiques.

Le tableau suivant fait état des honoraires versés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en dollars canadiens, au cours des deux derniers exercices, pour les divers services rendus à Uni-Sélect :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2007	2006
Honoraires de vérification	541 806 \$	557 480 \$ ⁽¹⁾
Honoraires pour services liés à la vérification	16 450 \$	54 800 \$
Honoraires pour services fiscaux	86 250 \$	103 271 \$ ⁽¹⁾
Honoraires pour tous les autres services	0 \$	2 750 \$
Total des honoraires	644 506 \$	718 301 \$

⁽¹⁾ Les honoraires pour vérification et services fiscaux payés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en 2006 ont été reclassés afin d'être compatibles avec la divulgation 2007. Le total des honoraires payés n'a pas changé.

Honoraires de vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels rendus par les vérificateurs externes pour la vérification réglementaire des états financiers annuels.

Honoraires pour services liés à la vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels et services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification des états financiers de la Compagnie.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires comprennent les services professionnels en matière de conformité fiscale et de conseils fiscaux et excluent, en général, les services de planification fiscale de Uni-Sélect qui sont confiés à une autre société.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir de l'information supplémentaire concernant Uni-Sélect sur SEDAR au www.sedar.com.

La circulaire d'information de la direction et le rapport annuel préparés en vue de l'assemblée annuelle et générale des actionnaires qui aura lieu le 8 mai 2008 et qui sont intégrés par renvoi à la présente notice annuelle, renferment de l'information supplémentaire concernant, notamment, la rémunération et l'actionariat des administrateurs et des dirigeants, les principaux actionnaires de Uni-Sélect, les titres pouvant être émis aux termes de régimes de rémunération sous forme d'actions et les facteurs de risque, le cas échéant. On peut obtenir ces documents sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de Uni-Sélect et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, contenus dans le rapport annuel de Uni-Sélect.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir une copie des documents susmentionnés, veuillez communiquer avec :

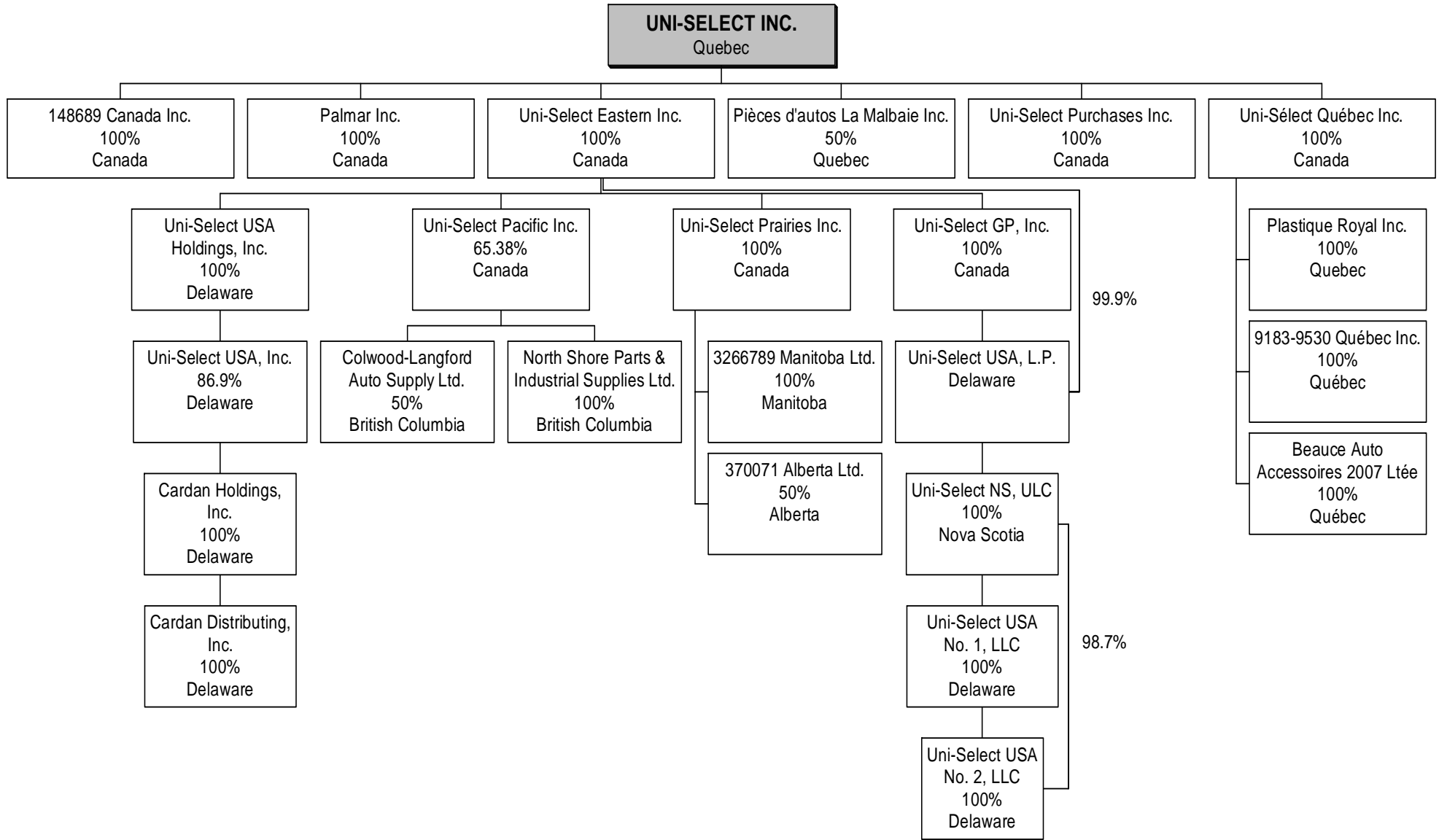
Uni-Sélect Inc.
170, boulevard Industriel
Boucherville (Québec) J4B 2X3

À l'attention du secrétaire, Pierre Chesnay
(450) 641-2440

Le 14 mars 2008

ANNEXE A

Uni-Sélect et ses filiales – Répartition des droits de vote – Mars 2008



ANNEXE B

COMITÉ DE VÉRIFICATION

PARTIE I : STRUCTURE DU COMITÉ

1. OBJET DU COMITÉ

Le comité de vérification est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers de la Compagnie, les rapports et le processus de communication des rapports financiers. À cette fin, le comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les vérificateurs externes et la direction de la Compagnie, s'assurer de la performance des vérificateurs externes tout en reconnaissant que la responsabilité de ces derniers relève du comité, du Conseil et des actionnaires de la Compagnie.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du conseil. Les membres du comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Compagnie. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du comité.

PARTIE II : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. VACANCE

En cas de vacance au sein du comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du comité est de moins de trois administrateurs.

2. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Conseil nomme un président du comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

3. ABSENCE DU PRÉSIDENT

Si le président n'assiste pas à une réunion du comité, un autre membre du comité présent à la réunion est choisi par le comité pour présider la réunion à sa place.

4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du comité ou un administrateur pour être secrétaire du comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du comité.

5. RÉUNIONS ORDINAIRES

Le président détermine, en collaboration avec les membres du comité, la fréquence et le calendrier des réunions du comité, à condition que le comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du comité hors en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Une réunion extraordinaire du comité peut être convoquée par le président ou deux membres du comité.

7. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

8. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit ou par téléphone, télécopieur, courriel ou autre moyen de communication électronique à chaque membre du comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, sachant, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

9. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du comité en collaboration avec les autres membres du comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

10. DÉLÉGATION

Le comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-comités ou à des membres individuels du comité, s'il l'estime approprié.

11. ACCÈS

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Compagnie.

12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION

Le président et chef de la direction de la Compagnie et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Compagnie, peu(ven)t assister à une réunion du comité et, si le comité l'exige, il(s) doi(ven)t y assister.

13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS

Le comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Compagnie, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

PARTIE III: MANDAT DU COMITÉ

1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le comité doit :

- (a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Compagnie au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes;
- (b) passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers annuels vérifiés à intégrer dans le rapport annuel de la Compagnie, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Compagnie et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- (c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Compagnie et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Compagnie, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- (d) passer en revue l'information financière contenue dans toutes les publications officielles tels que dans les prospectus, les notices d'offre, la notice annuelle, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;
- (e) passer en revue avec les vérificateurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la Compagnie, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- (f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser les déclarations publiques de la Compagnie tirées ou extraites de ses états financiers et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- (g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les vérificateurs indépendants indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers;
- (h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- (i) passer en revue les résultats de la vérification externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des vérificateurs lors de la vérification ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des vérificateurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

2. SURVEILLER LA GESTION DU RISQUE ET LES CONTRÔLES INTERNES

Le comité doit :

- (a) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat, l'efficacité des contrôles, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Compagnie et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- (b) examiner les protections d'assurances chaque année et ponctuellement si requis;
- (c) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Compagnie, y compris les politiques de la Compagnie à l'égard du crédit;
- (d) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Compagnie et les dirigeants (avec le comité de régie d'entreprise, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Compagnie, ou influencer d'une manière matérielle sur celles-ci;
- (e) superviser les Procédures de dénonciation au comité de vérification et au besoin recommander des amendements à cette politique;

- (f) demander qu'une vérification spéciale soit exécutée, au besoin;
- (g) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité.

3. SURVEILLER LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Le comité doit :

- (a) recommander au Conseil la nomination des vérificateurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- (b) approuver tous les services de vérification fournis par les vérificateurs externes de la Compagnie, déterminer les services autres que la vérification que les vérificateurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que de vérification que les vérificateurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- (c) passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des vérificateurs externes ou leur remplacement, pour la Compagnie et les Caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie;
- (d) s'assurer que les vérificateurs externes rendent compte en toute liberté au comité de vérification et au Conseil;
- (e) discuter avec les vérificateurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Compagnie, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Compagnie et les vérificateurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- (f) passer en revue au moins une fois par année un rapport des vérificateurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions de vérification, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- (g) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des vérificateurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Compagnie et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les vérificateurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- (h) passer en revue les pratiques de la Compagnie en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses vérificateurs externes;
- (i) superviser le travail des vérificateurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions (s'il en est) entre la direction et les vérificateurs externes sur la communication de l'information financière;
- (j) s'assurer que le comité a, en tout temps, un lien direct avec les vérificateurs externes et qu'il rencontre les vérificateurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié.

4. VÉRIFICATION DES FINANCEMENTS

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le comité doit:

- (a) analyser, et en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Compagnie, après consultation avec le comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Compagnie;

- (b) recommander un changement aux gestionnaires des fonds de retraite si, après examen, ils sont d'opinion que la performance des régimes de retraite est inadéquate;
- (c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Compagnie et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

6. LIMITATION DES OBLIGATIONS

Bien que le comité de vérification ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans le présent mandat, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des vérifications ou de déterminer si les états financiers de la Compagnie sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux vérificateurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au comité de vérification la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Compagnie respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du comité de vérification. Même si le comité de vérification a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre de vérificateurs ou d'exécuter une vérification, ni de déterminer si les états financiers de la Compagnie sont complets et exacts. Les membres du comité de vérification sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que de vérification que les vérificateurs externes fournissent à la Compagnie. Les responsabilités de surveillance du comité de vérification n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers de la Compagnie ont été dressés et, le cas échéant, vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

7. AUTO-ÉVALUATION

Le comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation. La première auto-évaluation du Comité doit être complétée au plus tard le 31 décembre 2006.

8. EXAMEN DE LA DIVULGATION

Le comité examine les portions des documents d'information annuels de la Compagnie qui contiennent les renseignements sur des points du mandat du comité avant que la Compagnie ne divulgue publiquement ces renseignements.

9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ

Le comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

10. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.